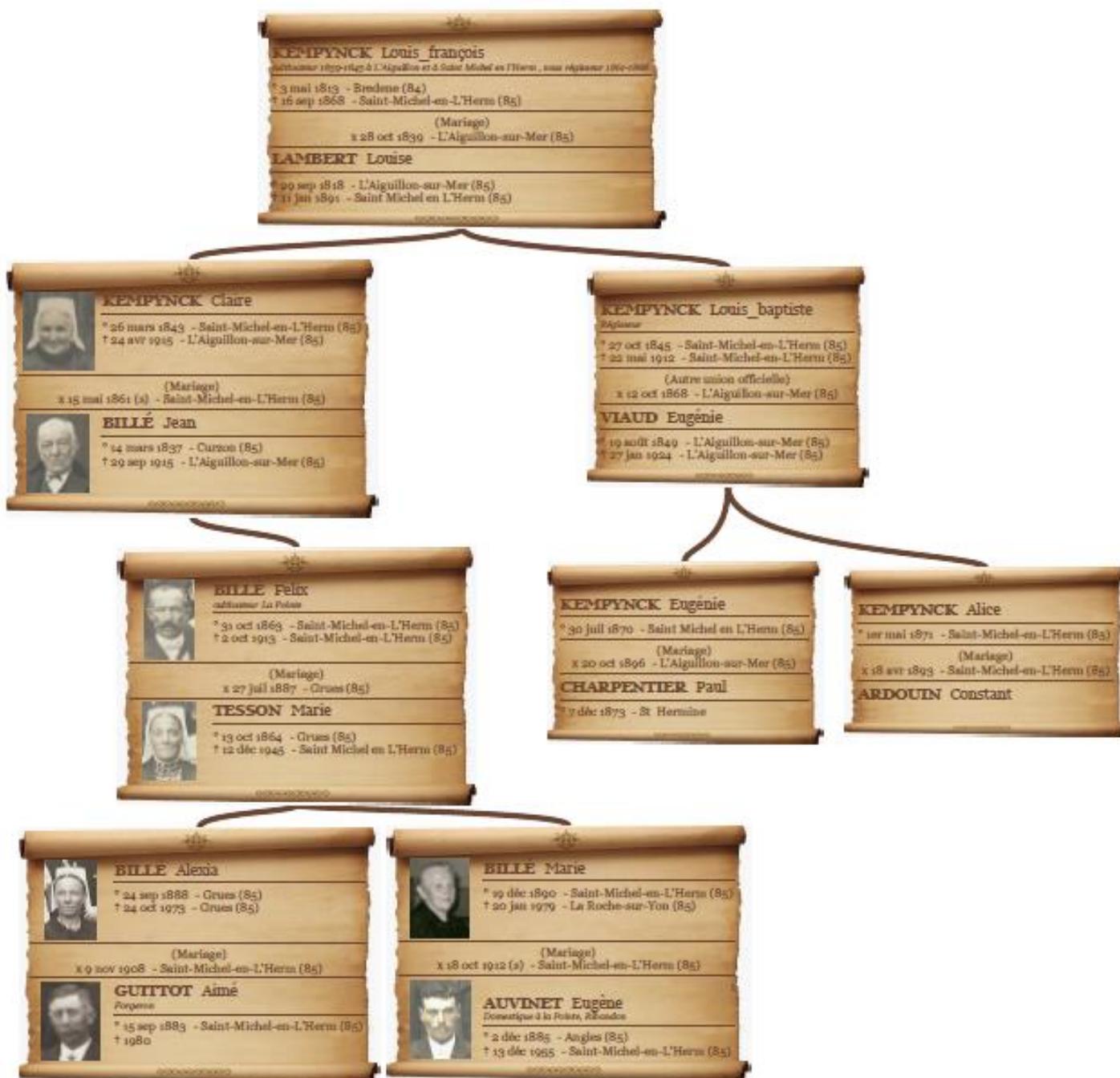


Louis François Kempynck

Avec ses parents et sa sœur Marianne âgée de deux ans de plus que lui, Louis François est arrivé en Vendée après 1813 probablement à la « cabane de la Loge » à quelques kilomètres de Grues. En cela ils suivaient d'autres familles : DERYNCK, VANDAMME... Comme beaucoup de garçons de son âge, il était agriculteur.

Il se maria à 21 ans avec Louise Rose Lambert. Pendant 4 ans ils restèrent à L'Aiguillon. Puis ils s'installèrent à St Michel en l'Herm à la cabane de La Pointe (grand côté). Ils eurent 4 enfants. L'aînée Claire (Marie Philomène Claris) née en 1843 nous intéresse plus particulièrement puisqu'elle est sur la lignée de mes ancêtres.

Le second enfant, Louis Baptiste (27 octobre 1845/ 22 mai 1912) travailla à La Pointe et en devint le régisseur. Il était particulièrement apprécié du propriétaire des terres Paul Le Roux.



En 1846, Louis François Kempynck fût naturalisé par le Roi Louis Philippe 1er



Louis Philippe 1er Roi des Français

A tous présents et à venir, Salut

Le Sr Louis François Kempynck né à Bredene, Royaume de Belgique, le 3 mai 1813, cultivateur, résident à Saint Michel en l'Herm, arrondissement de Fontenay le Comte (Vendée)

Nous a fait exposer que son plus vif désir est de consacrer le reste de ses jours à notre service et à celui d'une Patrie qui est la seule qu'il connaisse aujourd'hui ; et nous a supplié de lui accorder des lettres de Naturalisation, en vertu et par application de la loi du 14 Octobre 1814.

A ces causes, voulant traiter favorablement l'exposant :

Sur le rapport de notre Garde des Sceaux :

Vu la déclaration faite par le réclamant à la mairie de Saint Michel en l'Herm, département de la Vendée le 22 mars 1845

Portant qu'il persiste dans l'intention de se fixer définitivement en France.

Vu la loi du 14 Octobre 1814 ;

Vu notre décision Royale en date du 18 juillet 1846,

De notre grâce spéciale, Nous avons accordé, et par les présentes, signées de notre main, nous accordons audit Sr Kempynck la naturalisation par lui sollicitée.

En conséquence Voyons et nous plait qu'il soit admis et comme nous l'admettons par ces Présentes qui seront publiées et insérées au bulletin des lois à jour des franchises privilèges, droits civils et politiques attachés à la qualité de Français. Défendons de la troubler dans la jouissance d'iceux, sous quelques prétexte qui puisse être.

Mandons et Ordonnons à nos cours et tribunaux, préfets, corps administratifs et autres que ces présentes ils gardent et maintiennent, fasse garder, observer et maintenir, et pour les rendre plus notoires à tous les fassent publier et enregistrer toutes les fois qu'ils en seront requis ; et enfin que ce soit chose ferme et stable à toujours. Nous y avons fait mettre notre sceau.

Donné au palais de Saint Cloud le quatrième jour de novembre mil huit cent quarante-six.

Louis Philippe

Louis François Kempynck décèdera à Saint Michel le 16 septembre 1868.